



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
26 E 27 DI GHJENNAGHJU
1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 ET 27 JANVIER

N° 2023/E1/002

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : REHABILITATION DES BAINS DE PIETRAPOLA.

Monsieur le Président,

Cela fait désormais plus de 3 ans que la station thermale est fermée.

Nous connaissons tous la valeur des ressources thermales dont regorge la Corse et dont Pietrapola est le fleuron, tout autant que l'urgence de réhabiliter ces bains au profit d'un territoire, celui du Fiumorbu, mais aussi de la Corse dans son ensemble. Un modèle d'économie verte, de tourisme durable et de développement rural. L'activité serait continue pendant 10 mois de l'année, il ne faut pas croire qu'on est sur du saisonnier. Il y a de la demande, des moyens à mobiliser aux niveaux national et européen. Le potentiel est réel.

Une motion en septembre 2021, une rencontre sur site le 24 novembre 2021. On avait parlé d'un lancement des appels d'offres début 2022 pour une réouverture début 2023.

Nous sommes début 2023 et toujours rien. Le temps passe, et comme vous le savez, l'agrément dont dispose la station depuis 1978 court jusqu'en novembre 2024. Il est impératif de le préserver pour s'assurer de la pérennité de l'activité thermale.

Depuis 2018, j'ai eu l'occasion dans cet hémicycle de relayer à plusieurs reprises les inquiétudes de la population et des élus locaux, notamment du maire d'Isolacciu.

Une piste associant les différents niveaux de responsabilité, commune, EPCI et CDC, via une Société Publique Locale vous avait été proposée mais non retenue. Puisque la Collectivité peine à s'investir sur ce dossier, pourquoi ne pas envisager cette piste qui permettrait à la mairie, associée à la communauté de communes et à la Collectivité, de gérer la réhabilitation des Bains ? Ce serait la juste application du principe de subsidiarité qui soulagerait la Collectivité de devoir l'assumer seule.

Le site a reçu la visite des gestionnaires d'une SPL gérant une station thermale dans l'Hérault, et vous auraient été adressées les conclusions d'une étude à la fois technique, administrative et juridique. Les membres du comité de pilotage n'en ont pas été destinataires. Nous confirmez-vous cette information ? Et pourriez-vous nous en livrer les prescriptions ?

Monsieur le Président, j'insiste vraiment sur le fait qu'il faut prendre les décisions qui s'imposent dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.